

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

---

Placement  
Familial  
Spécialisé

12 rue Sainte Anne  
41000 BLOIS  
02 54 51 48 07  
[placementfamilial@acesm.fr](mailto:placementfamilial@acesm.fr)



---

# SOMMAIRE

1.	PREAMBULE.....	4
2	FICHE IDENTITE DE L'ÉTABLISSEMENT.....	5
3	LES MISSIONS DU SERVICE .....	6
4	LES BESOINS ET ATTENTES DES JEUNES ACCUEILLIS .....	7
5	L'ACTIVITE DU SERVICE.....	8
5.1	Taux d'occupation .....	8
5.2	File active .....	8
5.3	Mouvements .....	8
6	CARACTERISTIQUES DES JEUNES ACCUEILLIES.....	9
6.1	Pyramide des âges des jeunes accueillis en 2024.....	9
6.2	Durée moyenne de placement.....	9
6.3	Situation scolaire et professionnelle des jeunes accueillis .....	10
6.4	Etat des prises en charge thérapeutiques.....	11
6.5	Situation parentale des jeunes confiés .....	12
6.6	Origine géographique des jeunes accueillis.....	13
6.7	Maintien du lien familial .....	13
7	ÉTAT DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE.....	14
7.1	Des recrutements très faibles, des tensions très fortes : quel avenir pour le métier d'Assistant familial ?.....	14
7.2	Un début de réponse.....	15
	Le quotidien de la monitrice éducatrice du PFS.....	16
8	PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2024.....	18
9	LES RESSOURCES HUMAINES.....	19
9.1	Organigramme .....	19
9.2	Les particularités des Assistants familiaux.....	20
9.2.1	Ancienneté dans le poste .....	20
9.2.2	Moyenne d'âge des Assistants familiaux.....	20
9.3	Montée en compétences des professionnels en 2024 .....	21
	Formations réalisées en 2024.....	21
10	RAPPORT D'ACTIVITE DU CVS DU CEAPS.....	21
10.1	Composition du CVS.....	22
10.2	Organisation des élections du CVS.....	22
10.3	Organisation des réunions du CVS .....	22
10.4	Modalités de préparation et de suivi des réunions CVS .....	23
10.5	Modalités de diffusion des comptes rendus du CVS du CEAPS .....	23
10.6	Thématiques abordées en réunion en 2024 émanant des jeunes .....	24

---

10.7	Sollicitation du CVS .....	25
10.8	Evènements indésirables, réclamations et signalements .....	25
11	DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE.....	25
11.1	Suivi des évènements indésirables .....	25
11.2	Plan d'amélioration continu de la qualité.....	26
11.2.1	Les réalisations en 2024 .....	26
11.2.2	Les perspectives de 2025 .....	28

---

# 1. PREAMBULE

Le rapport d'activité présente une vue d'ensemble des activités et résultats du Placement Familial Spécialisé réalisés au cours de l'année 2024.

Il inclut des données quantitatives et qualitatives, des analyses, des évaluations et des recommandations pour l'avenir.

Il informe sur l'évolution des profils des publics accompagnés, des besoins qui y sont associés et communique sur le travail mis en œuvre par l'établissement pour y répondre. Il rend compte des leviers et des freins pour la réalisation de ce travail.

## 2 FICHE IDENTITE DE L'ÉTABLISSEMENT

<b>Renseignements généraux</b>	<b>Agrément</b> Conseil Départemental 41	<b>Organisme Gestionnaire</b> ACESM, association loi 1901.	<b>Etablissement</b> Placement familial spécialisé	<b>Capacité autorisée</b> 20 places
	<b>SIRET</b> 34962036900240	<b>Président</b> Jean Pierre Amiot  <b>Vice-présidente</b> Catherine Thierry	<b>Direction générale</b> Geneviève Cétaire  <b>Direction de pôle</b> Mauricette Lenoble  <b>Chef de service</b> Xavier Prevost	<b>Statut juridique</b> Etablissement de droit privé, habilité ASE 41.
<b>Spécificités</b>	<b>Territoire d'intervention</b> Ensemble du Loir et Cher	<b>Lieu d'activité</b> Lieux d'hébergement sur l'ensemble du département Locaux d'accueil situé au 12 rue Saint Anne à Blois	<b>Modalité d'accueil</b> Hébergement temps complet, permanent.	
	<b>Public accueilli</b> Garçons et filles âgés de 0 à 18 ans particulièrement vulnérables, présentant des difficultés multiples : altération pathologique du lien, lourdes carences éducatives, profils psychiatriques ou handicap cumulé à d'importantes difficultés sociales.	<b>Mission et prestation</b> Hébergement en famille d'accueil Aide, soutien et accompagnement dans les dimensions éducatives, pédagogique, thérapeutique et de soin.	<b>Mesure de placement</b> Art 375 du code Civil	
<b>Ressources humaines</b>	<b>26,8 ETP composent l'équipe autour des métiers suivants</b> Assistants familiaux permanents et relais, éducatrices spécialisées, monitrice éducatrice, psychologue, secrétaire, chef de service, direction et services généraux.			
<b>Activités de l'année 2024</b>	<b>Journées réalisées : 5 310</b> <b>Taux d'occupation : 90,68%</b>			

---

## 3 LES MISSIONS DU SERVICE

Les missions du service s'exercent dans le cadre de la protection de l'enfance.

La loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, développe le droit des usagers, leur participation à la construction du projet individuel et l'individualisation des prestations. Cette loi s'applique à l'ensemble des services et établissements qui reçoivent un enfant pour assurer sa protection, qu'il soit accueilli au service de l'Aide Sociale à l'Enfance à la demande des parents ou placé par le Juge des Enfants.

Par ailleurs, la loi du 5 mars 2007 inscrit l'enfant au cœur du dispositif de protection et individualise sa prise en charge en introduisant la notion de projet pour l'enfant aux fins de prendre en compte ses besoins d'ordre physique, intellectuel, social et affectif dans le respect de ses droits (art 112-4 du CASF). Parallèlement, la loi conforte les rôles et les droits des parents et leur propose un accompagnement quand ils sont confrontés à des difficultés dans l'exercice de l'autorité parentale, dans l'éducation de leur enfant (art 112-3 du CASF).

A ce titre, le Service de Placement Familial Spécialisé s'adresse, dans le cadre de l'assistance éducative (article 375 et suivants du Code Civil), à des enfants et des adolescents, filles et garçons, âgés de 6 à 18 ans. Ils sont confiés par les Juges des Enfants ou sur demande d'admission formulée par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Général du Loir-et-Cher, afin de mettre fin à une situation de danger. Il s'agit de personnes qui présentent une altération pathologique du lien et de lourdes carences éducatives, en grande souffrance psychologique, cumulée à d'importantes difficultés sociales.

Les missions exercées par le service se déclinent de la manière suivante :

- Accueillir en priorité dans un hébergement en famille d'accueil en prenant en compte les raisons ayant motivées la mesure de séparation mineur / famille,
- Protéger et offrir un cadre qui procure un sentiment de sécurité,
- Accompagner individuellement le mineur en un protocole adaptable et évolutif,
- Contribuer au développement du mineur, à son éducation, son accession à l'autonomie, à l'exercice de la citoyenneté, à l'insertion sociale et professionnelle,
- Aider les parents dans leur rôle éducatif par son étayage aux fonctions parentales,
- Evaluer continuellement l'évolution de la situation, et en rendre compte au service de l'Aide Sociale à l'Enfance et au Magistrat.

---

## 4 LES BESOINS ET ATTENTES DES JEUNES ACCUEILLIS

La situation des jeunes accueillis au PFS est caractérisée par un danger qui nécessite une protection et une suppléance des responsabilités parentales. Une ordonnance du Juge des Enfants désigne le motif et les modalités du placement, exécuté par l'ASE.

Agés de quelques mois à 21 ans, garçons et filles bénéficient ou non d'une reconnaissance MDPH.

Les enfants accueillis au PFS présentent des caractéristiques très diverses. Trois catégories se distinguent :  
Pour la première, les enfants présentent des carences affectives graves, carences éducatives problématiques abandonniques, une insécurité interne majeure.

Pour la seconde, des éléments de diagnostics relatifs aux troubles ou au handicap de l'enfant sont posés : autisme, état limite de psychose, déficience intellectuelle, troubles anxieux, dépression.

Enfin, une troisième catégorie qui regroupe des manifestations telles que : recherche d'une relation exclusive avec l'adulte, avidité affective, immaturité physique et/ou intellectuelle, actes de violence, relations aux autres redoublées, absence de verbalisation, angoisses, intolérances à la frustration, oppositions massives, agitation, troubles de l'attention, crises clastiques à fortes dominantes auto et hétéro-agressive, instabilité psychomotrice, refus de l'autorité.

Les enfants accueillis au PFS nécessitent une mise en sécurité. La suppléance, ordonnée par le Magistrat, répond à ce premier besoin. Il s'agit ensuite d'accueillir l'enfant au sein d'une famille d'accueil et d'adapter sa prise en charge, en tenant compte de sa singularité. Les enfants accueillis au PFS bénéficient souvent d'une notification de la MDPH, mais leur situation de handicap, souvent associée à des troubles du comportement, nécessite un ajustement de leur accueil. Les objectifs de l'équipe du PFS sont orientés vers le bien-être du jeune, l'inclusion et la continuité de la prise en charge. Pour accéder à cette finalité, l'équipe du PFS construit un projet personnalisé, avec le jeune et sa famille dès que cela est possible, articulé autour de la parentalité, du soin, de la scolarité adaptée, dans un cadre relationnel sécurisant.

## 5 L'ACTIVITE DU SERVICE

### 5.1 Taux d'occupation

	2024	2023
■ Journées à réaliser dans l'année	5 856	5 856
■ Journées réalisées en 2024	5 310	5 776
■ Solde par rapport à l'activité budgétée En nombre de journées	- 546	- 80
■ Ecart en % (Réel / à réaliser)	- 9,32%	- 1,37%
■ TAUX D'OCCUPATION	90,68%	98,63%

En 2024, le nombre de journées à réaliser s'élevait à 5 856, ce qui correspond à l'accueil permanent de 17,08 personnes.

Le Service de Placement Familial Spécialisé termine l'exercice 2024 avec un solde déficitaire de 546 journées soit – 9,32 % au regard du taux d'activité arrêté.

Ainsi, le décompte pour l'année 2024 est de 401 journées, soit 6,84 % des journées réalisées.

### 5.2 File active

Le nombre de jeunes accompagnés en 2024 est de 19.

Au 31 décembre 2024, le Service de Placement Familial Spécialisé accueillait 15 enfants pour 18 assistants familiaux.

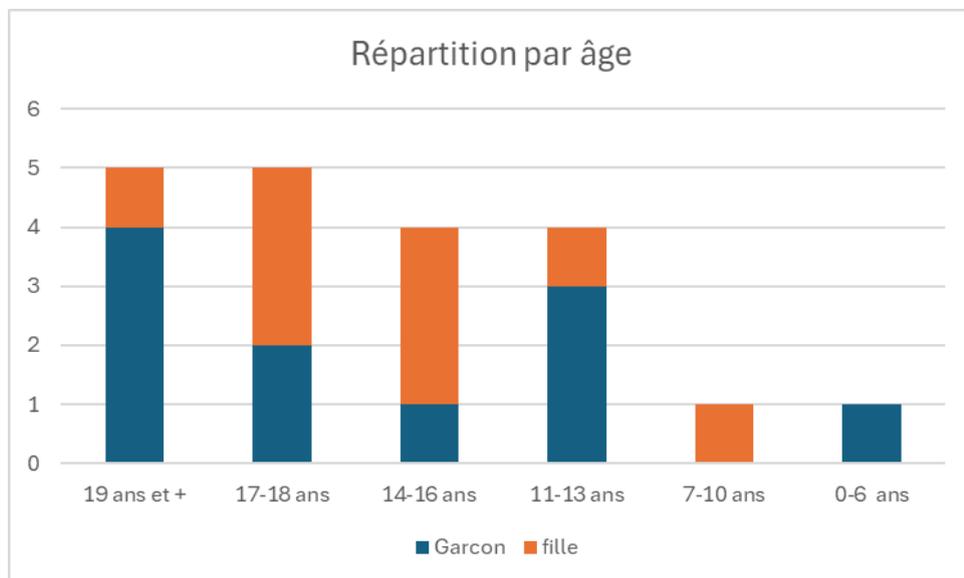
### 5.3 Mouvements

2 admissions de mineurs	3 sorties de mineurs	1 sortie de majeur
1 fille et 1 garçon	1 fille 1 garçon et 1 fille (Le jour de leur 18 ans)	1 garçon

Un garçon, âgé de 4 ans et 7 mois, a été accueilli en novembre 2024, c'est le plus jeune enfant du service.

# 6 CARACTERISTIQUES DES JEUNES ACCUEILLIES

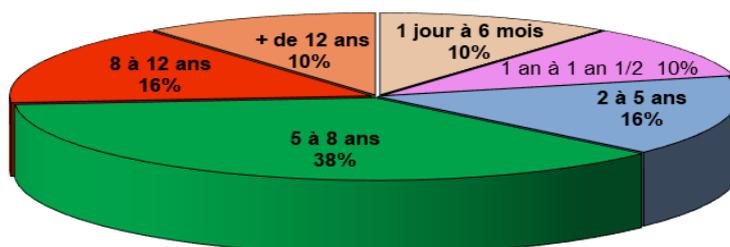
## 6.1 Pyramide des âges des jeunes accueillis en 2024



4 adolescents ont atteint la majorité et faute de place dans un établissement pour adulte continuent à bénéficier du service dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur.

L'âge moyen des jeunes accueillis est de **8 ans et 7 mois**.

## 6.2 Durée moyenne de placement



La durée moyenne des prises en charge s'établit à 5 ans et 7 mois.

La durée de placement la plus longue est de 10 ans ½ et concerne une jeune fille confiée à l'âge de 5 ans et 9 mois, toujours présente au 31/12/2024.

## 6.3 Situation scolaire et professionnelle des jeunes accueillis

<b>Scolarisation Normale</b>	Maternelle	0
	Primaire	1
	Collège	2
	Lycée et enseignement supérieur	0
	Apprentissage	0
	<b>TOTAL</b>	<b>3</b>
<b>Scolarisation Spécialisée Education Nationale</b>	EREA	0
	SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)	0
	ULIS Ecole	0
	ULIS Collège (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire),	0
	Lycée professionnel	1
	<b>TOTAL</b>	<b>1</b>
<b>Orientation MDPH</b>	<b>(Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif)</b>	
	D.A.M.E. (Mareuil sur Cher)	1
	D.A.M.E. (Vouzon)	1
	D.A.M.E. (Crouy sur Cosson)	4
	D.A.M.E. (Herbault)	3
	D.A.M.E. (Les Grouets)	1
	D.A.M.E. (Naveil)	1
	I.M.E (Mortagne au Perche)	1
	D.I.T.E.P. (St Bohaire)	1
	<b>TOTAL</b>	<b>13</b>
<b>Autres situations</b>	Moins de 3 ans	0
	Déscolarisé	2
	<b>TOTAL</b>	<b>2</b>

19

CE2 Avec AESH	Dispositif ULIS+ DAME	DAME Temps plein	DITEP + ULIS	Collège	Déscolarisation
1	1	11	1	3 1 en 4 <sup>ème</sup> 1 en 3 <sup>ème</sup> 1 en 3 <sup>ème</sup> SEGPA	2


 Dont 1 en UEE à mi-temps

16 enfants sur 19 accueillis au Service de Placement Familial Spécialisé en 2024 ont une notification MDPH. A ce titre, ils bénéficient d'aménagements spécifiques visant au maintien de la scolarité ou d'orientations vers des établissements médicaux sociaux.

Bien que des nouvelles dispositions gouvernementales DITEP et DAME amènent à favoriser autant que possible les inclusions des enfants en situation de handicap, sur les 19 jeunes accueillis au sein du service, seuls 6 jeunes bénéficient d'une scolarité tout ou partie en milieu ordinaire.

En ce sens, l'inclusion, telle qu'elle est envisagée actuellement, n'est accessible qu'à une minorité d'entre eux.

L'un des jeunes accueillis sur le dispositif ULIS, en complément du DITEP n'est scolarisé que quelques heures du fait de sa difficulté à supporter un petit collectif.

En effet, la symptomatologie et les troubles majeurs que ces jeunes présentent limitent les possibilités inclusives, voire les rendent impossibles. Aussi, sur les 19 jeunes accueillis, 12 d'entre eux fréquentent un DAME et 2 un DITEP. 2 jeunes se sont retrouvés déscolarisés en cours d'année. Pour l'un, il arrivait de l'étranger en situation de handicap. Pour l'autre, il a insécurisé l'école du fait d'une violente crise survenue en début d'année.

La scolarité décousue de nombreux jeunes accueillis au PFS vient faire peser chez les assistants familiaux une prise en charge quotidienne hebdomadaire. Nous constatons que le manque de relais institutionnel auprès de l'éducation nationale ou des établissements médicaux sociaux, altère dans le temps la prise en charge des jeunes accueillis au PFS. A terme, ce contexte sera fortement préjudiciable au développement de ces jeunes mais aussi au bon fonctionnement du service qui ne peut à lui seul suppléer cette défaillance du système éducatif et médico éducatif.

## 6.4 Etat des prises en charge thérapeutiques

Sur l'année 2024, sur les 19 enfants accueillis au Service de Placement Familial Spécialisé, tous ont bénéficié de suivis à des niveaux différents.

Le nombre de jeunes suivis par un médecin psychiatre est important et concerne 15 jeunes sur les 19 accueillis.

Par répercussions et pour répondre à leurs troubles psychiques, 13 enfants sur les 19 accueillis bénéficient d'un traitement médicamenteux important.

Le départ à la retraite du médecin psychiatre, a amené le service à trouver un relais dans leur prise en charge L'anticipation a permis d'éviter la rupture dans le parcours de soins pour l'ensemble des jeunes

accueilli au service.

Dans l'attente d'un nouveau recrutement, il faut composer sans appui du médecin psychiatre qui assurait une coordination importante dans les soins psychiques pour l'ensemble des enfants accueillis au sein du service.

Effectif 2024	Suivi psychiatre	Traitement	Suivi psychologue	Suivi psychomotricien	Suivi orthoph	Suivi Clocheville
19	15	13			.	
	2 en libéral 3 RDV psychiatre PFS 3 en IME 5 au CMP 1 Maison Artémis 1 Clinique de la Borde		2 en libéral 1 en DITEP 9 en IME 3 en hôpital de jour 1 au SESSAD 1 à l'ARCA 10 au service	2 suivis libéraux	2 suivis libéraux	2 en suivi génétique 1 en suivi épilepsie 4 en suivi CRA

↳ En suivi complémentaire, tous ont un suivi en place

## 6.5 Situation parentale des jeunes confiés

SITUATION PARENTALE	
En couple	4 enfants
Divorcée/séparée	10 enfants
Parent isolé (lié au décès d'un parent	3 enfants
Sans parent / Famille élargie	1 enfant
Délégation Autorité Parentale	1 enfant
<b>Total</b>	<b>19 enfants</b>

Sur les 10 familles divorcées ou séparées, 9 familles sont recomposées (toutes sont recomposées pour la mère).

Pour un enfant, dont la mère est décédée et que le père n'a pas reconnu, il a été nommé un conseil de famille. C'est l'arrière-grand-père qui est désigné tuteur.

Un autre enfant est concerné par une délégation de l'autorité parentale à l'ASE.

## 6.6 Origine géographique des jeunes accueillis

<i>Nord Loire</i>	6
<i>Blois</i>	8
<i>Sud Loire</i>	5
<i>Hors département</i>	0

Chaque enfant accompagné par le Placement Familial Spécialisé a l'un ou les deux parents qui résident en Loir-et-Cher.

## 6.7 Maintien du lien familial

**POUR L'ANNEE 2024, LE PFS A ACCOMPAGNE EN MOYENNE 19 VISITES MEDIATISEES PAR MOIS POUR 17 ENFANTS. Cela représente 197 visites médiatisées sur l'année 2024**

1 visite mensuelle	3 enfants 1 enfant 1 enfant 1 enfant	30 visites médiatisées par an 6 visites médiatisées par an (sur 6 mois) 5 visites médiatisées par an (sur 5 mois) 3 visites médiatisées par an (sur 3 mois)
2 visites mensuelles	2 enfants 1 enfant 4 enfants	8 visites médiatisées par an (sur 2 mois) 15 visites médiatisées par an (arrêt le 15/05/2024) 80 visites médiatisées par an
4 visites mensuelles	1 enfant	40 visites médiatisées par an
2 visites annuelles	1 enfant	2 visites médiatisées par an
4 visites annuelles	2 enfants	8 visites médiatisées par an

En 2024, les visites médiatisées ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente, en partie dû à une restriction des droits aux parents. En effet, de nombreuses visites ont été suspendues en cours d'année.

Il convient de noter qu'à ces visites médiatisées viennent s'ajouter des visites encadrées, où la présence d'un professionnel, voire de plusieurs, est demandée pour faire tiers. Celles-ci sont en diminution elles aussi par rapport à l'année précédente, elles s'élèvent à 55, en partie due à la suspension de visites.

**Ce qui représente 252 visites sur l'année.**

---

# 7 ÉTAT DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE.

## 7.1 Des recrutements très faibles, des tensions très fortes : quel avenir pour le métier d'Assistant familial ?

### Le constat :

Le recrutement des assistants familiaux est devenu une question cruciale en France, étant donné les tensions croissantes qui pèsent sur ce secteur. Selon une étude nationale récente, 40 % des départements signalent un manque d'effectifs chronique, et les besoins en placements ont augmenté de 15 % au cours des cinq dernières années. L'assistant familial joue un rôle central dans le dispositif de protection de l'enfance, en offrant un cadre de vie stable et bienveillant aux enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance. Cependant, les difficultés de recrutement constatées au niveau national mettent en évidence des problèmes structurels, sociaux et financiers qui fragilisent cette profession.

Ce constat s'inscrit dans un contexte de hausse nationale des placements. Les familles d'accueil ne représentent plus la réponse au placement la plus usitée par l'ASE. Les enfants intègrent, pour la moitié d'entre eux, les autres dispositifs de la protection de l'enfance.

Le Placement Familial Spécialisé est directement impacté par ce contexte morose de la protection de l'enfance. Le recrutement des Assistants Familiaux est toujours extrêmement difficile, et très insuffisant au regard des besoins. Ce constat, déjà établi lors de la création du service, devient plus aigu encore. Les derniers recrutements d'Assistants Familiaux ont permis, jusqu'à présent, de palier les départs en retraite. Mais la profession d'Assistant Familial est particulièrement touchée par ce phénomène, conséquence d'un métier « vieillissant ». Selon les données de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) pour l'année 2021, la moitié des assistants familiaux ont 55 ans ou plus, et un quart ont atteint ou dépassé l'âge de 60 ans. Avec une moyenne d'âge de 55 ans, il est estimé que 80 % des assistants familiaux actuels partiront à la retraite d'ici dix ans.

Le PFS se trouve donc aujourd'hui en proie à un effritement des ressources humaines, face à une demande toujours soutenue d'accueils d'enfants en situation complexes. Les Assistants Familiaux salariés du PFS soulignent volontiers la qualité et l'intensité de l'accompagnement de l'équipe éducative, indispensable à la réussite de l'accueil des enfants. Toutefois, ils évoquent aussi la solitude ressentie à exercer leur métier, dans le cadre de leur domicile et de leur intimité familiale.

Le métier de l'assistant familial, fondé sur l'accueil de l'enfant au domicile dans un cadre familial, est ainsi remis en question par les tensions liées aux problématiques des enfants accueillis et les effets qu'ils induisent. « Mes petits enfants ne viennent pas chez moi si l'enfant qui est accueilli à la maison est présent, ça pose trop de problèmes » dit une A.F. « Je ne sors plus avec mon mari, car c'est impossible avec l'enfant que j'accueille » dit une autre.

Le schéma traditionnel de l'accueil au domicile est de plus en plus remis en question.

L'isolement ressentis durant la prise en charge quotidienne est devenu un point de fragilité que soulignent

---

les professionnels, au regard du comportement souvent très troublé des enfants accueillis. Pour y répondre, des assistants familiaux évoquent le besoin de partager davantage de temps communs, de créer un collectif de travail, en dehors de leur domicile et de bénéficier de davantage de temps de répit.

Ces quelques réflexions ne sont pas des réactions passagères de professionnels. Elles s'inscrivent dans la durée et interpellent le modèle même du métier d'assistant familial. La remise en cause de l'accueil de l'enfant au domicile traduit une évolution du métier d'assistant familial face à une complexité croissante des accueils. Les difficultés chroniques de recrutement en sont probablement l'un des symptômes.

## 7.2 Un début de réponse...

Comme nous l'avons déjà évoqué, les Assistants Familiaux s'appuient sur le soutien et l'accompagnement de l'équipe éducative pour exercer leur mission. Cette collaboration constitue le fondement du projet du PFS. La mise en place de relais réguliers a aussi été élaborée pour répondre aux besoins de répit des Assistants Familiaux. Aussi le manque croissant de ces professionnels au sein de l'équipe du PFS entraîne-t-il mécaniquement un frein pour un fonctionnement optimum des relais. En effet, les doubles agréments des Assistants Familiaux sont quasi saturés, conséquence directe du déficit de recrutement. L'équipe éducative, très attentive aux besoins de répit des Assistants Familiaux, se tourne vers la recherche de lieux de répit institutionnels, pour compenser le manque de ressources interne au PFS :

Les Maisons d'Accueil Temporaires répondent à ce besoin, mais leur accès est très complexe : elles sont peu nombreuses dans le Loir et Cher. Le temps d'admission de l'enfant se déroule sur plusieurs mois (étude du dossier, mise en place de stages d'observation) et aboutit parfois à un refus d'accueil. Aujourd'hui, le PFS bénéficie de l'appui d'une M.A.T située dans le Loiret, au bénéfice d'un seul enfant sur l'ensemble de l'effectif.

Les lieux de séjours adaptés complètent le dispositif de répit que l'équipe éducative sollicite. Ces relais, bien que insuffisants, répondent ponctuellement aux besoins de répit des assistants familiaux. Leur disponibilité reste aléatoire et leur coût important.

L'offre de ces deux types de lieux de répit reste très insuffisante au regard de la nécessité de soutien des professionnels. Peu de perspectives se dégagent pour élargir ces accueils relais. Ce constat a amené l'équipe éducative à penser une alternative au répit traditionnel pour étayer les familles d'accueil, en s'appuyant sur ses propres ressources.

L'embauche, en septembre 2023, d'une monitrice éducatrice au sein de l'équipe éducative a initié une réflexion sur un nouveau mode de soutien des assistants familiaux. Ce poste est construit sur les principes de la transversalité et de la polyvalence. L'accompagnement des enfants par la monitrice éducatrice ne reproduit pas celui des éducatrices (élaboré sur une base nominative de 6 enfants). Il s'adresse à l'ensemble des enfants. Il est proposé ponctuellement, en réponse à un besoin ou à un projet, et peut prendre différentes formes. L'intervention de la monitrice éducatrice est soumise à une réflexion d'équipe qui réajuste constamment son action. Sa finalité est prioritairement de s'inscrire dans le projet personnalisé de l'enfant, mais aussi de proposer des temps de répit aux Assistants Familiaux.

L'accompagnement des enfants par la monitrice éducatrice répond à un besoin identifié de l'ensemble des professionnels du service. Son action et son positionnement s'inscrivent dans les interstices de la

---

gestion du projet de l'enfant mené par les éducatrices et la prise en charge du quotidien, assuré par les assistants familiaux. Ses effets sont perceptibles aussi dans la complémentarité des observations/interventions des éducatrices et dans le soutien concret apporté dans la prise en charge de l'enfant.

Si la recherche d'ajustement de l'accompagnement de l'enfant reste la priorité de l'équipe, l'intervention de la monitrice éducatrice ouvre également de nouvelles possibilités de soutien des Assistants Familiaux. Toutefois, son action de l'accueil de l'enfant inscrite dans le quotidien ne peut se substituer à des temps de répit régulier des Assistants Familiaux.

## **Le quotidien de la monitrice éducatrice du PFS**

Depuis septembre 2023, j'interviens au PFS dans différentes missions :

Proposition de temps de jeux au service avec les enfants

Accompagner les familles d'accueil lors de certains rendez-vous médicaux

Transport des enfants

Visite avec les parents

Veiller à l'échéance des dossiers MDPH

L'accueil d'enfants au PFS au sein de familles d'accueils peut être parfois difficile pour les assistants familiaux. L'une des missions est d'extraire l'enfant pour un temps de jeux au service, d'organiser une sortie ludique comme la visite de la Maison de la Magie, la visite du Château de Blois pendant les fêtes de Noël, parc de jeux, etc ...

Il peut y avoir des sorties ponctuelles sur une durée déterminée, ou ponctuelle selon l'évaluation faite en équipe. Quand il s'agit de temps d'accueil régulier, le constat est fait que, souvent, l'enfant est en demande de ces moments au service et permet à l'assistant familial de souffler un peu.

Il est important de préciser que les enfants accueillis sont en général scolarisés en IME, soit au DITEP, et très peu ont une scolarité classique. De ce fait, ils ne vont pas forcément dans leur établissement tous les jours, pouvant même n'y être accueilli qu'en demi-journée.

### Exemples de prise en charge

Pour un enfant du service âgé de 9 ans, peu accueilli dans son établissement scolaire ou de soin, il a été important de soulager son assistante familiale. Cette situation a été parlée en équipe, puis avec l'Assistant Familial. Des temps d'activité ont été programmés deux fois semaine sur une durée de 2 heures. Ces moments partagés étaient autour de jeux de société, jeux de construction et, une fois par mois le jeune, accompagné par la psychologue du service, allait à la piscine. Il m'arrivait aussi de déjeuner avec l'enfant. Ces (temps) avec l'enfant ont permis d'observer, d'évaluer et de (diminuer) les tensions signalées par sa famille d'accueil. Ce sont également de vrais moments de plaisir pour l'enfant.

Actuellement, en partenariat avec l'AST (l'Atelier Scalaire et Technique) un projet a vu le jour pour un autre jeune garçon de 10 ans. Projet discuté en équipe et validé par la psychomotricienne du jeune pour travailler l'estime de soi. Dans un premier temps, il s'agira de personnaliser une grande jardinière en bois en y peignant une frise tout autour, imaginée par l'enfant. Puis dans un deuxième temps, nous l'installerons au service où le jeune pourra y faire des plantations. A lui, par la suite et avec mon aide, de prendre soin de cette jardinière.

Les accompagnements médicaux : Pour certains enfants qui ont besoin de soins hospitaliers à Orléans ou

---

Tours, il m'arrive de soutenir l'assistant familial à ces rendez-vous. J'accompagne également, seule, les enfants pour divers rendez-vous médicaux (médecin traitant, psychomotricienne, etc ...) sur des moments où l'Assistant Familial ne peut les honorer.

Les visites médiatisées ou encadrées : Lors des visites avec les parents de l'enfant, nous alternons ma présence avec l'éducatrice référente ou, si nécessaire, nous faisons la visite à deux, au service où nous disposons de deux salles de jeux. Les visites peuvent également se dérouler à l'extérieur sur Blois, ou dans le cas où le parent ne peut se déplacer, dans sa ville d'habitation.

Les transports : Il arrive qu'un enfant ait des hébergements pendant les vacances scolaires chez un membre de sa famille qui habite loin. Dans ce cas, je l'emmène ou le récupère sur son lieu de vacances afin de ne pas faire porter deux longs trajets à l'accueillant. Je peux aussi palier ponctuellement au transport d'un enfant sur un trajet établissement médicosocial - famille d'accueil, lorsque l'établissement n'a pu assurer cet itinéraire.

---

## 8 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2024

L'année 2024, s'est caractérisée par son intensité, conséquence directe des situations très complexes des enfants accueillis. L'accompagnement quotidien et l'accueil des enfants ont alterné avec la réalisation de différents projets, initiés par l'équipe :

Les rencontres thématiques trimestrielles se sont poursuivies avec l'ensemble de l'équipe, avec le même objectif de partager les réflexions et d'améliorer l'accueil des enfants. Les thèmes abordés cette année étaient axés sur la maladie mentale et le handicap au quotidien.

Les rencontres partenariales se sont élargies. Des liens se sont tissés avec l'équipe de « la clinique de Saumery » et se sont renforcées avec l'équipe de la SAJE « Les rêverie ».

Un séminaire a permis à l'ensemble de l'équipe de se former sur les bonnes pratiques de l'utilisation des écrans pour les enfants

L'atelier « Musique », animé par un professionnel et accompagné par l'équipe éducative du PFS, a été renouvelé. De nouveaux enfants ont pu y participer.

L'équipe éducative du PFS a participé au colloque national de l'ANPF

Le chef de service a participé au colloque organisé par les avocats du Barreau de Blois sur le thème de la prise en charge de la santé mentale des mineurs.

Le poste de monitrice éducatrice a évolué durant l'année. Ses contours se dessinent plus nettement et ses effets deviennent plus perceptibles, comme indiqué ci-dessus. Il permet d'offrir davantage de temps de répit en journée aux familles d'accueil, investies au quotidien sur des prises en charge d'enfants aux troubles complexes et/ou dans un besoin considérable d'exclusivité et de réassurance

L'équipe du PFS est restée très mobilisée durant l'année pour répondre au plus près aux besoins des enfants et à l'accompagnement des Assistants Familiaux. L'activité et les projets de l'année 2024 soulignent cette vitalité. Mais le contexte dégradé des secteurs du soin, du médico-social et de la protection de l'enfance, déjà évoqué l'année dernière, tend à réduire de plus en plus les perspectives satisfaisantes de prises en charge des enfants et risque, à terme, d'obérer les projets de l'équipe.

# 9 LES RESSOURCES HUMAINES

## 9.1 Organigramme

### 1) Mouvements de personnels

EFFECTIF au 1er janvier 2024	20
Recrutement :	2
Départ :	4
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>

### 2) Effectifs

	ETP	
DIRECTION	0.33	12 salariés 6,85ETP
CHEF DE SERVICE	1.00	
SECRETARIAT	0.70	
TRAVAILLEURS SOCIAUX	4.00	
PSYCHOLOGUE	0.50	
PSYCHIATRE	Poste vacant	
SERVICES GENERAUX	0.32	
ASSISTANTS FAMILIAUX	18.000	

## 9.2 Les particularités des Assistants familiaux

### 9.2.1 Ancienneté dans le poste

Moins d'1 an	1
de 1 à 3 ans	5
de 3,5 à 6 ans	6
de 6,5 à 10 ans	2
de 10,5 à 24 ans	1
de 20,5 à 35 ans	2
de 35,5 à 41 ans	1
	<b>18</b>

La moyenne de la durée de présence des assistants familiaux est de 9 ans et 5 mois en 2024.

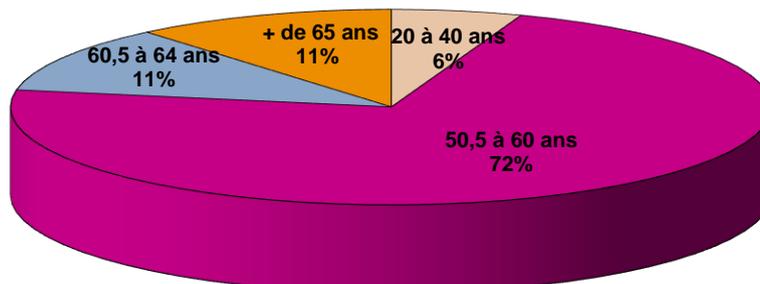
La tranche d'année de présence des AF est pour 34% de l'effectif comprise entre 3 ans ½ et 6 ans de présence.

Face à un recrutement de plus en plus difficile du fait des troubles des enfants accueillis, et de la pénurie d'assistants familiaux, le PFS n'a recruté que deux assistantes familiales au cours de l'année 2024, dont une n'effectuant que des relais.

Motifs des départs :

- Une a fait valoir ses droits à la retraite, elle travaillait au PFS depuis plus de 43 ans ½
- Une a démissionné au retour en famille de la jeune qu'elle accompagnait (3 ans et 3 mois de présence)
- Deux autres ont démissionné, n'étant restées respectivement qu'1 mois ½ et 2 mois ½, en raison des importants troubles des jeunes accueillis.

### 9.2.2 Moyenne d'âge des Assistants familiaux



La moyenne d'âge des Assistants familiaux du PFS est de 56 ans.

Ce constat est préoccupant car il souligne le vieillissement des salariés et questionne l'avenir de cette profession. Les départs à la retraite des assistants familiaux seront plus nombreux dans les années à venir. La continuité de l'accueil des enfants est fondamentale pour répondre à leurs besoins. Le manque d'assistants familiaux amènera inévitablement à des situations de rupture de leur prise en charge.

Recruter et fidéliser à long terme les assistants familiaux représente un axe majeur du fonctionnement de ce service.

---

## 9.3 Montée en compétences des professionnels en 2024

La montée en compétences des professionnels constitue un axe majeur de la stratégie de l'association. A partir des besoins identifiés et des demandes de salariés, le Plan de Développement des Compétences privilégie les formations collectives pour permettre à plus de professionnels de bénéficier de formations en lien avec les besoins du secteur de la protection de l'enfance et des axes de développement de l'ACESM.

### **Formations réalisées en 2024**

- Analyse des pratiques des assistants familiaux : Mme PLACE, psychologue, Blois (41000)
- 32èmes journées nationales d'études de l'ANPF à : « Trouver son chemin, une histoire de familles » (quatre travailleurs sociaux y ont participé) les 2, 3 et 4 octobre 2024, à la Cité des Sciences et de l'Industrie – 75930 PARIS
- Formation « Accompagner des personnes en situation de handicap mental dans sa fonction d'assistant familial » - INFIPP (41)
- Formation « Gestion de crise, d'agressivité, violence et contenance physique - LABEL FORMATION (41)
- Formation « Les enfants, adolescents, victimes et/ou auteurs d'agressions sexuelles : penser leur accompagnement » - EPSILON MEDIA (41)

# 10 RAPPORT D'ACTIVITE DU CVS DU CEAPS

## 10.1 Composition du CVS

Le CVS du CEAPS est composé de 9 représentants

### Représentants des usagers

Glwadys COLLOT HOUDOT jeune accompagnée du Moulin de Coutant est élu **Président du CVS** du CEAPS.

Etablissement	Titulaire	Suppléant
Moulin de Coutant		Emerick DOVERGNE
Foyer Bougainville	Anastasia MANSION	
SAU	Soumaya BOUCHIBA	
PFS	Mathéo PERRIN TALBOT	

### Représentants familles des personnes accompagnées

Etablissement	Titulaire
PFS	M. FRESNEAU

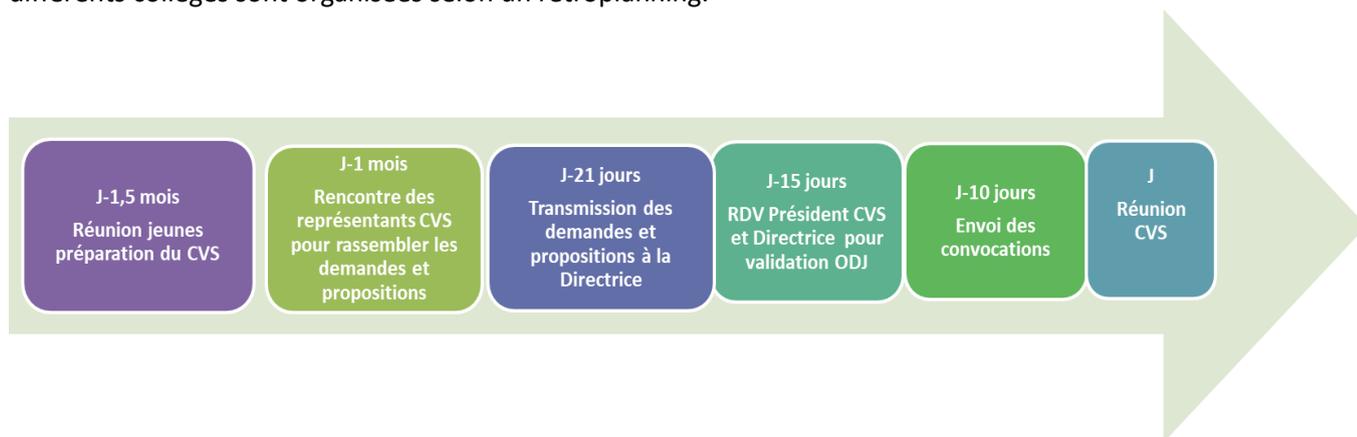
### Représentant des salariés

Etablissement	Titulaire	Suppléant
Moulin de Coutant	Christel BARBIER	Kamel MASRI
Bougainville	Aurély LAAREJ	Abdel Aziz BAHADOU
SAU	Karine MITTELETTE	Céline RABREAU
PFS	François RAMAUGE	Jean Philippe GONZALES

## 10.2 Organisation des élections du CVS

Le CVS du CEAPS a élu en décembre 2023 ses membres pour une durée de 1 an.

Les membres du CVS sont élus selon la procédure définie dans le règlement intérieur. Les élections des différents collèges sont organisées selon un retroplanning.

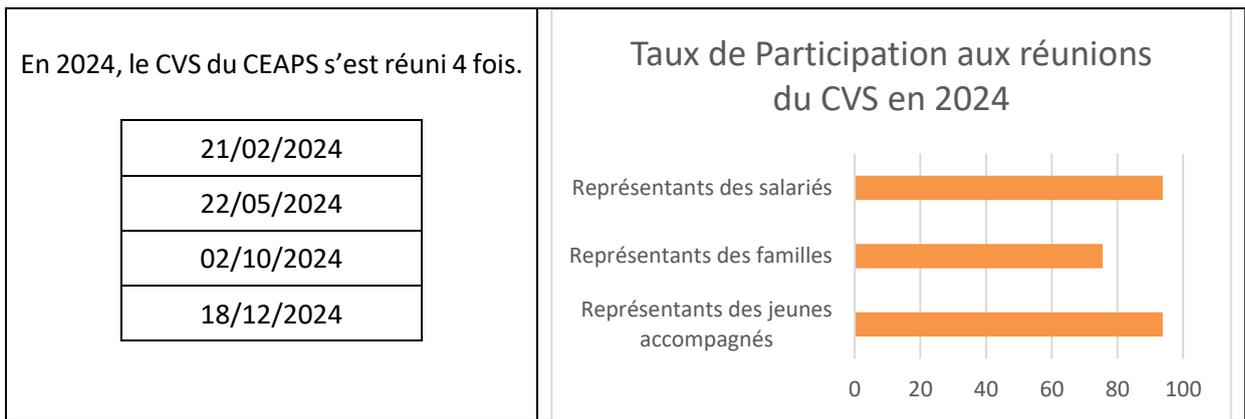


Les représentants des jeunes accompagnés du CVS du CEAPS sont élus par service à bulletin secret.

Les représentants des familles du CVS du CEAPS sont élus dans le cadre d'un vote par correspondance.

Les représentants des salariés sont élus dans le cadre d'une réunion d'équipe.

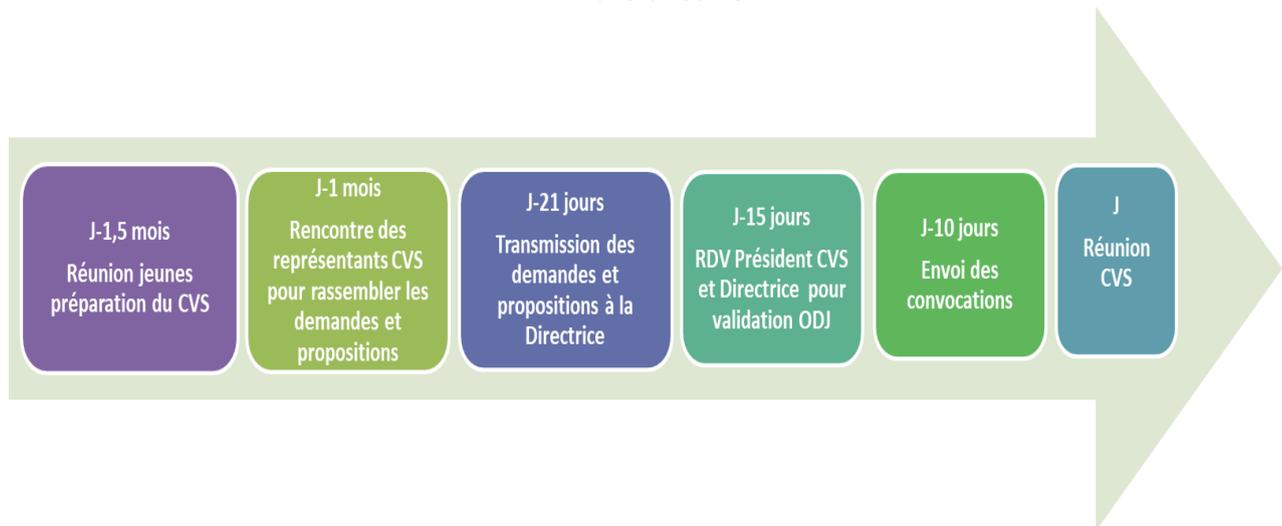
## 10.3 Organisation des réunions du CVS



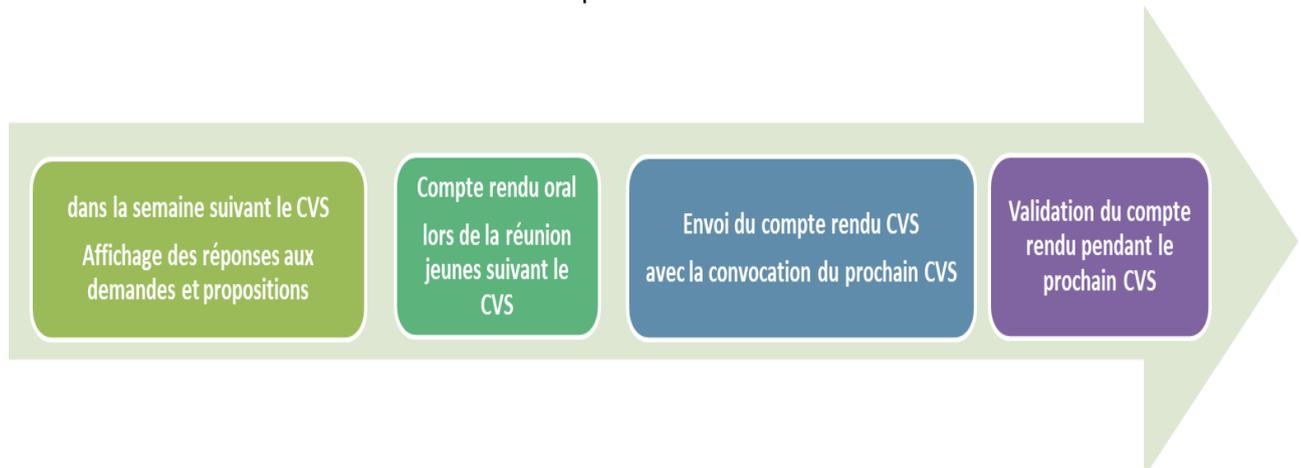
## 10.4 Modalités de préparation et de suivi des réunions CVS

Pour soutenir la dynamique du CVS et favoriser la participation et l'engagement des jeunes accompagnés à cette instance, la mise en œuvre d'un rétroplanning rythme les interventions des représentants du CVS lors des réunions jeunes organisées par service tant en amont qu'en aval des réunions

Avant la réunion



Après la réunion



## 10.5 Modalités de diffusion des comptes rendus du CVS du CEAPS

---

Chaque service dispose d'un tableau d'affichage CVS comprenant : la liste des élus, le dernier compte-rendu de réunion.

## **10.6 Thématiques abordées en réunion en 2024 émanant des jeunes**

### **Budgets des jeunes : Argent de poche, Hygiène, coiffure**

La question des budgets est présente sur chaque réunion. Les jeunes soulignent les différences entre service et souhaitent des augmentations.

### **Organisation d'Olympiade**

L'organisation d'olympiade sur le Moulin de Coutant a été initiée mais n'a pu aboutir car désinvestissement des jeunes au cours de l'année et peu de mobilisation de la Direction et des professionnels.

### **Utilisation du téléphone portable**

Les jeunes interrogent régulièrement sur les règles d'utilisation du portable et les disparités qu'ils ressentent. Il est rappelé que les règles sont différentes selon l'âge et aussi en fonction des demandes des parents qui sont généralement les détenteurs des forfaits et qui peuvent mettre des systèmes de limitation de l'utilisation.

### **Construction d'un guide du jeune majeur**

A la demande des plus âgés, un guide du jeune majeur a été élaboré à partir du foyer de Bougainville et en mutualisant le recueil des données sur les 3 services d'hébergement. Ce guide est remis à chaque jeune dans le cadre de la préparation à la vie d'adulte.

### **Accompagnement des jeunes dans la compréhension de l'actualité**

Le représentant des familles a interrogé les jeunes et les professionnels sur l'accompagnement mis en œuvre pour accompagner les jeunes dans la compréhension des sujets d'actualité. Les jeunes ont répondu qu'ils s'informaient via les réseaux et qu'ils leur arrivaient de solliciter les adultes pour en échanger. Les professionnels ont évoqué qu'il n'y avait pas d'activités dédiées, mais que régulièrement lors de discussion ou d'échange avec les jeunes ils favorisaient les questionnements et apportaient des éléments de compréhension ou d'ouverture sur les sujets abordés.

### **Amélioration des locaux du Moulin de Coutant et de Bougainville**

Les jeunes des 2 MECS sont en demande d'amélioration des locaux. Pour le Moulin, les espaces sont limités et il manque un espace d'apaisement. Pour Bougainville, les locaux partiellement utilisés depuis la fermeture partielle sont moins investis et les jeunes souhaiteraient que leur chambre soit repeinte et certains espaces réaménagés.

### **Possibilité de recevoir des visiteurs**

Les jeunes souhaiteraient pouvoir recevoir des amis, de la famille, dans les foyers mais les règlements de fonctionnement ne le prévoient pas. Sur le foyer Bougainville les locaux permettent de l'envisager mais la demande ne vient pas du foyer. Les représentants sont invités à partager cette question avec les jeunes de chaque foyer et de ramener les souhaits en réunion.

---

## 10.7 Sollicitation du CVS

- Juin 2024 participation à l'évaluation externe du Foyer Bougainville.
- Avis sur la modification du règlement de fonctionnement du Foyer Bougainville.

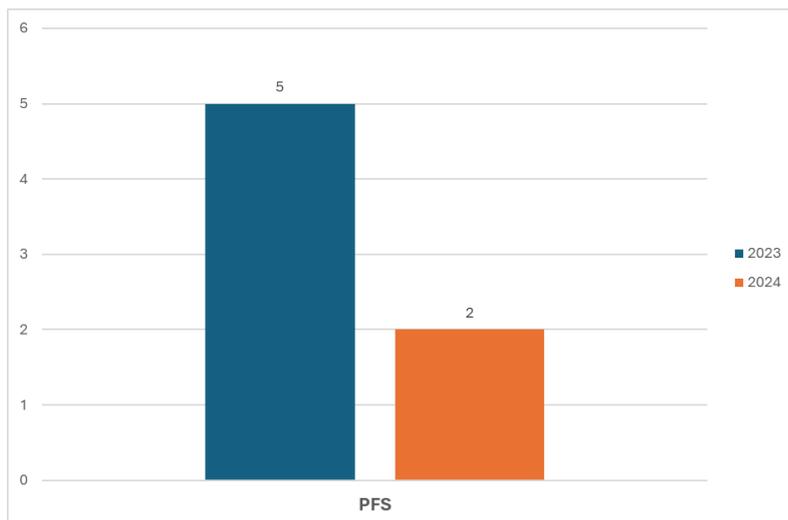
## 10.8 Evènements indésirables, réclamations et signalements

Le bilan des évènements, signalements et réclamations ainsi que les mesures correctives apportées ont été présentés au CVS et ont fait l'objet d'une discussion.

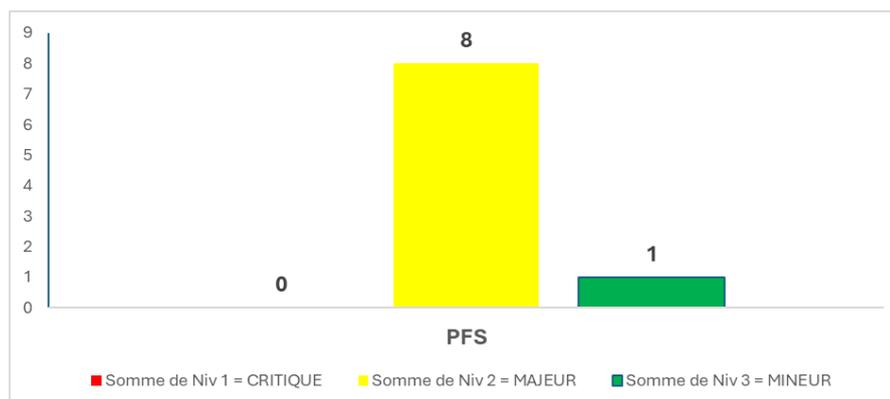
Le règlement intérieur du CVS du CEAPS a été révisé lors de la réunion du 18 décembre 2024

# 11 DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

## 11.1 Suivi des évènements indésirables



L'équipe du service de Placement Familial Spécialisé a transmis deux événements indésirables durant l'année 2024. Ils concernent 2 adolescents, dont les troubles sont très importants. Un évènement relate des faits de violences sur une tierce personne, et le second, une situation de crise importante ayant entraîné une hospitalisation.



Ces deux évènements attestent de la difficulté de prise en charge de ces jeunes qui supportent difficilement les changements et les relais. Les transitions provoquent souvent de fortes angoisses. Dès lors, les temps de répit pour l'assistant familial deviennent très difficiles à organiser, car le risque de déclencher une crise est fort. Leur accueil bénéficie de moins en moins du dispositif de relais du PFS et vient ainsi « gripper » le fonctionnement de base du service. Les conséquences sont rapidement repérables : isolement et épuisement de l'assistant familial, en lien avec le besoin d'exclusivité du jeune, difficulté de l'équipe éducative à accompagner le jeune sans perspective de soins pérennes.

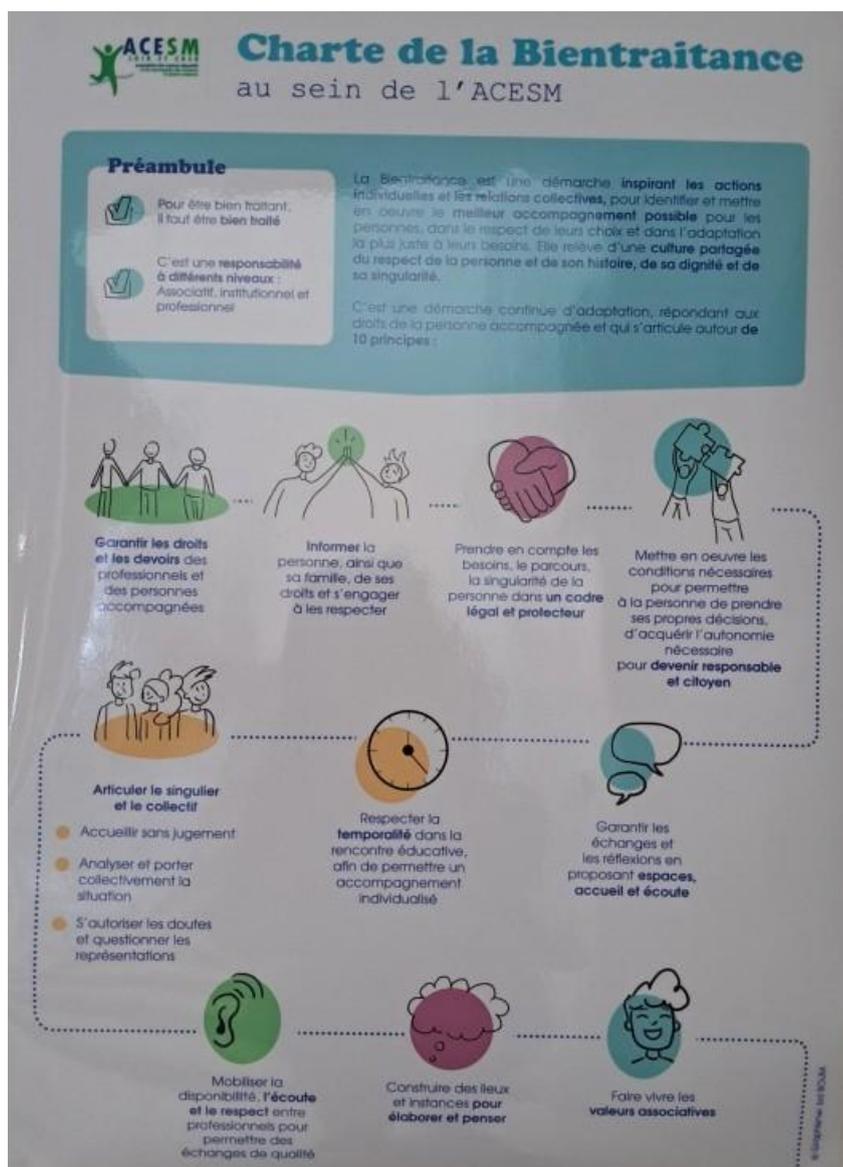
## 11.2 Plan d'amélioration continu de la qualité

### 11.2.1 Les réalisations en 2024

#### 11.2.1.1 Réalisation de la charte de la bientraitance

L'Association a mis en place un groupe de travail composé de jeunes accueillis et de salariés qui, en

lien avec un prestataire extérieur ont réalisé une charte de la bientraitance et une bande dessinée.



### 11.2.1.2 Déploiement du logiciel NEMO

Le déploiement du dossier unique informatisé de l'utilisateur (DUI) se poursuit. L'ensemble des salariés a participé à la formation au logiciel NEMO. En lien avec le prestataire, des ajustements ont été réalisés pour correspondre aux besoins des différents utilisateurs. Les secrétaires s'assurent de la complétude du dossier du jeune en lien avec le référent éducatif. Le cahier de liaison est alimenté chaque jour par les différents professionnels.

Pour poursuivre la généralisation de l'utilisation de l'outil, en 2025 une formation spécifique à la création des modèles de documents internes sera mise en œuvre.

### 11.2.1.3 Approche du processus de gestion des risques

En 2024, à la suite à l'évaluation externe, le processus de formalisation de la gestion des risques a été présenté aux Cadres de direction et Chefs de service. Ce processus a pour but d'améliorer la lisibilité de l'organisation et l'articulation de la démarche qualité avec les activités quotidiennes. En 2025, le déploiement se poursuivra au niveau des services en lien avec la présentation du nouveau plan d'amélioration continu défini à partir des résultats de l'évaluation externe.

## 11.2.2 Les perspectives de 2025

### 11.2.2.1 *Plan d'amélioration continu de la qualité*

N°	Action d'amélioration	Echéance	Commentaire	Etat
97	Harmoniser les pratiques et définir un protocole pour l'information des personnes avant les audiences	2024		En cours
142	Poursuivre le déploiement du logiciel DUI par la formation des professionnels à l'intégration des documents de prise en charge dans le logiciel	2026	Les professionnels sont désormais formés à l'utilisation du logiciel et intègrent dans leur organisation de nouvelles modalités du logiciel	En cours
144	Mettre en application le RGPD	2024		En cours
154	Poursuivre le déploiement de l'approche processus Gestion des Risques et l'articulation de la démarche qualité au quotidien	2025	A la suite de l'évaluation externe l'actualisation du Plan d'amélioration de la qualité est en cours et le processus a été présenté aux Cadres des services et va l'être sur les services	En cours
156	Communication auprès des jeunes sur des actions qualité /gestion des risques	2024	Des informations concernant la gestion des risques et la qualité sont communiquées lors des CVS.	En cours
172	Intégrer la procédure de détection des signalements des cas de maltraitance dans les projets de service	2024		A faire
175	Intégrer le traitement du circuit des plaintes et réclamations dans le projet de service	2025		A faire
184	Formaliser le plan de continuité de l'activité	2025		A faire
	Réécriture du projet de service	2025		A faire